

COMMUNE DE

LA SONNAZ



RAPPORT DE GESTION 2025
ACTIVITES

Bureau communal :

Route du Moulin 49

1782 Lossy

☎ 026 475 23 53

✉ admin@lasonnaz.ch

Editorial du Conseil communal

VOLUME 1 du rapport de gestion

Le Conseil communal a le plaisir de vous présenter dans le volume 1 de son rapport de gestion pour l'exercice 2025 (document obligatoire selon le plan comptable harmonisé MCH2), le détail de l'état des finances de la commune et des impôts, au 31 décembre 2025.

VOLUME 2 du rapport de gestion

L'année 2025 s'est achevée et le Conseil communal vous présente, aux pages suivantes du présent rapport d'activités, un petit résumé des différentes tâches liées à cette période. Qu'il s'agisse de projets d'infrastructures ou de la gestion quotidienne de notre commune, notre administration s'est efforcée d'agir au mieux des intérêts de ses citoyens.

Nous sommes bien conscients des nombreux enjeux encore à venir et de l'ampleur du travail à accomplir et nous allons bien évidemment continuer avec détermination à poursuivre nos efforts afin de répondre au mieux à vos attentes et faire en sorte que notre commune reste un lieu où il fait bon vivre.

Nous vous remercions pour votre confiance.



Sommaire

1. Administration générale	Page	2. Ordre public, Défense	Page
Législatif	4	Le Bataillon Sarine (BS)	16-17
Exécutif	5		
Commissions communales	6		
Relations publiques et intercommunales	7		
Personnel communal	8		
Population	9-10		
Naturalisation	11		
Chômage	12		
Votations-Elections	13-15		
3. Formation	Page	4. Culture, Sport et Loisirs	Page
Ecole obligatoire	18-20	Animations communales	23
Accueil extrascolaire	21	Sociétés—Associations	24
Transports scolaires	22	Bibliothèque intercommunale	24
5. Santé	Page	6. Prévoyance sociale	Page
Réseau Santé de la Sarine (RSS)	25-28	Service social régional de la Sonnaz (SSRS)	30
Protection de la population	29	Service officiel des curatelles (SOCS)	31
		Ecole maternelle	32
		Famiya	32
		Crèche Barbotine—Befaux	33
		Senior+	34
7. Trafic et Télécommunications	Page	8. Aménagements et Constructions	Page
Routes communales	35	Permis de construire	42
Edilité	36	Association régionale de la Sarine (ARS)	43
Comptage de trafic	37-40		
Eclairage public	41		
9. Protection de l'environnement	Page	10. Eaux	Page
Gestion des déchets	44	Eau potable	46-47
Subventions communales	45	Eaux usées	48
		PGEE	49-50
11. Economie	Page		
Forêts-Sarine	51		

1. Administration générale

Législatif

L'assemblée communale, composée de citoyens actifs ayant leur domicile dans la commune de La Sonnaz, a les attributions suivantes :

- Approuver les règlements de portée générale ;
- Approuver les statuts d'une association de communes;
- Exercer ses compétences au niveau financier, conformément à la loi sur les finances communales.

Assemblée	27.05.2025
36 citoyens étaient réunis et ont approuvé les éléments qui figuraient à l'ordre du jour.	<ol style="list-style-type: none">1. Les comptes 20242. Nomination d'un nouvel organe de contrôle pour les années 2025-2027.3. Approbation de la modification des statuts de l'Association de la Crèche Barbotine à Belfaux.
Assemblée	16.12.2025
61 citoyens étaient réunis et ont approuvé les éléments qui figuraient à l'ordre du jour.	<ol style="list-style-type: none">1. Budget 20262. Approbation du nouveau règlement communal relatif à l'accueil extrascolaire (AES)3. Approbation du nouveau règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value4. Approbation de la révision totale des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS)5. Approbation de la stratégie du Conseil communal concernant le projet du parc éolien des « Collines de la Sonnaz »

1. Administration générale

Exécutif

Le Conseil communal de La Sonnaz compte **sept membres**.

- Les séances ont lieu une fois tous les 14 jours, le mardi soir.
- **En 2025**, le Conseil communal a siégé à **26** reprises.

Denis Grandgirard Syndic

Fonction :

Administration, Gestion du personnel,
Relations publiques et intercommunales,
Naturalisations,
Energie

Denis Schwab Vice-Syndic

Fonction :

Approvisionnement en eau,
Protection des eaux,
Correction des eaux et endiguements,
Bâtiments communaux

Sarah Hemmer Conseillère communale

Fonction :

Aménagement du territoire,
Constructions,
Mensuration cadastrale,
Environnement

Gwenaëlle Ecoffey Conseillère communale

Fonction :

Santé,
Prévoyance sociale,
Senior+

Jean-Daniel Guisolan Conseiller communal

Fonction :

Enseignement et formation,
Petite enfance,
Culte,
Cimetière

Lionel Jordan Conseiller communal

Fonction :

Routes, Edilité,
Transports et télécommunications,
Gestion des déchets,
Forêts, Agriculture

Frédéric Mauron Conseiller communal

Fonction :

Finances,
Police du feu, Protection civile, Militaire,
Justice,
Culture, Loisirs

1. Administration générale

Commissions communales

Commission financière
Constituée de **5** membres

En 2025 : elle s'est réunie à 2 reprises

L'article 70 de la Loi sur les finances communales prévoit que la Commission financière se compose d'au moins cinq membres. Les attributions de cette Commission sont définies par la Loi (art. 97 LCo) et consistent principalement à examiner le budget et les comptes de la Commune, ainsi que les propositions de dépenses (art. 89 al. 2 LCo) et de modification du taux des impôts. Sur tous ces objets ainsi que sur le plan financier et ses mises à jour, elle fait rapport à l'assemblée communale et lui donne son préavis sous l'angle de l'engagement financier.

Commission d'aménagement
Constituée de **5** membres

En 2025 : elle s'est réunie à 5 reprises

L'article 36 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions prévoit que la Commission d'aménagement se compose d'au moins cinq membres. La Commission examine les projets d'aménagements du territoire et urbanistiques, en particulier le PAL ainsi que les PAD, et émet un préavis à l'attention du Conseil communal.

Commission des naturalisations
Constituée de **7** membres

En 2025 : aucune rencontre

Les membres de la Commission des naturalisations sont élus conformément à l'article 43 de la Loi sur le droit de cité fribourgeois. Ils examinent les dossiers des requérants à la naturalisation, les reçoivent en entretien puis émettent un préavis à l'attention du Conseil communal, pour l'octroi du droit de cité.

Commission d'animation
Constituée de **6** membres

En 2025 : elle s'est réunie à 3 reprises

Cette Commission a pour principal objectif la promotion de la culture, des sports et des loisirs au sein de notre commune.

Commission Senior+
Constituée de **5** membres

En 2025, elle s'est réunie à 5 reprises

Promouvoir la solidarité, l'entraide et le partage auprès de la population ainsi que les rencontres avec les personnes seules ou isolées afin de leur permettre de maintenir des liens sociaux. Favoriser l'entraide et le partage auprès de la population et encourager les rencontres entre les générations.

Commission de l'énergie
Constituée de **5** membres

En 2025 : aucune rencontre

Appuyer le Conseil communal sur les aspects d'énergie, de climat et de durabilité. Suivre l'élaboration et la mise en œuvre de la politique énergétique, climatique et de durabilité.

1. Administration générale

Relations publiques et intercommunales

La commune est une collectivité publique, exerçant des pouvoirs étatiques dont certains lui sont propres et d'autres soumis à la surveillance de l'Etat, dont les associations de communes telles que :

- ⇒ Association des communes fribourgeoises
- ⇒ Association régionale de la Sarine
- ⇒ Projet d'agglomération de 5^{ème} génération
- ⇒ Conférence des Syndics de Sarine-Nord

La commune de La Sonnaz a adhéré à d'autres ententes communales ou associations privées, comme :

1. Association de la crèche Barbotine à Belfaux
2. Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français
3. Association Famiya (service de garde d'enfants)
4. Association de communes pour l'épuration des eaux usées (Step de Pensier)
5. Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN)
6. Corporation forestière Forêts-Sarine
7. Entente intercommunale SACCO (gestion communale du prélèvement de la taxe sur l'enlèvement des ordures)

La commune de La Sonnaz collabore également étroitement avec ses communes voisines, pour :

1. La déchetterie : convention intercommunale avec la commune de Belfaux
2. La halle de gymnastique : convention intercommunale avec la commune de Granges-Paccot
3. La bibliothèque : convention intercommunale avec la commune de Granges-Paccot
4. La fusion des cercles scolaires : convention intercommunale avec la commune de Granges-Paccot



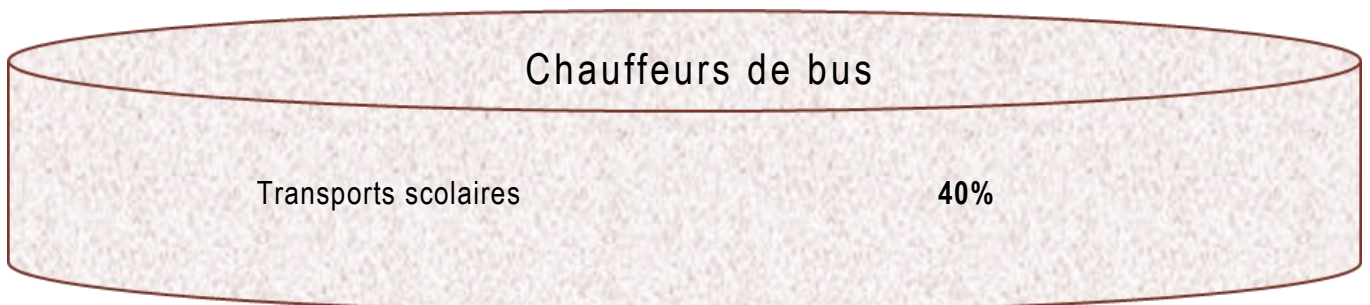
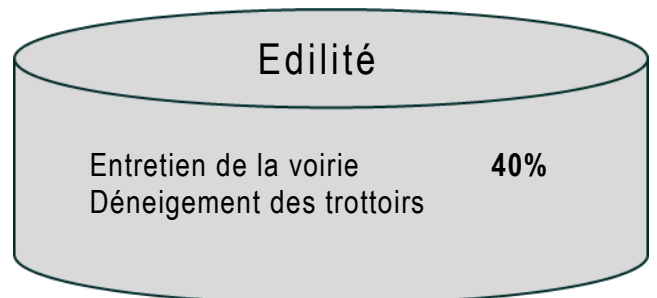
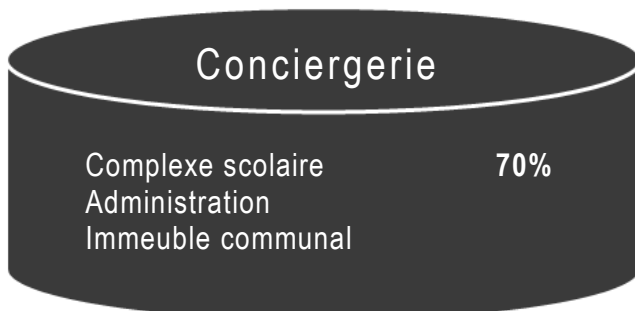
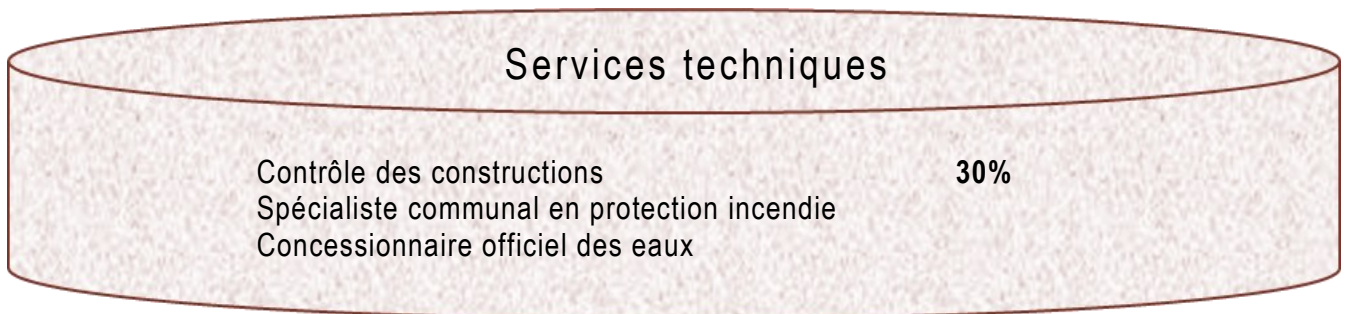
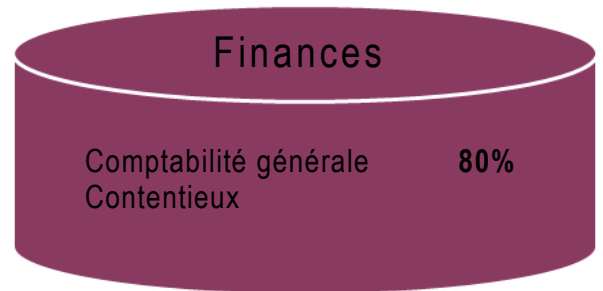
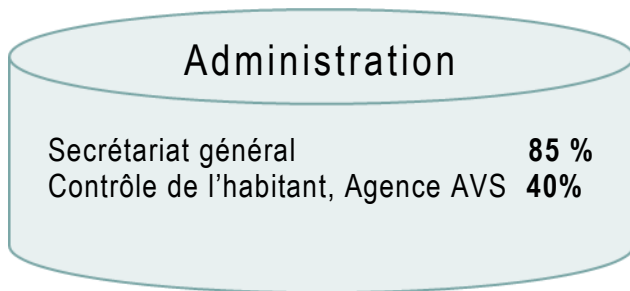
COLLABORATION

A l'heure où la gestion des tâches communales devient de plus en plus complexe, les exécutifs des communes de Belfaux, Corminboeuf, Givisiez, Grolley, La Sonnaz et Misery-Courtion se rencontrent durant l'année, afin de définir si différentes actions peuvent être menées en commun, dans le but de continuer à garantir un service de qualité à la population.

En 2025, les communes en question se sont rencontrées à 1 reprise.

1. Administration générale

Personnel communal

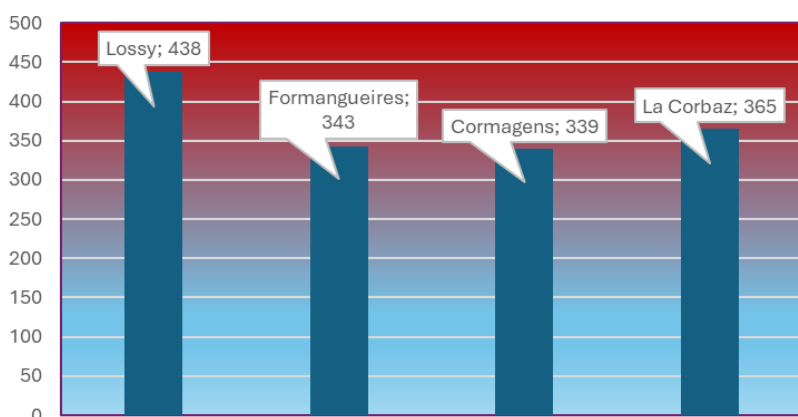


1. Administration générale

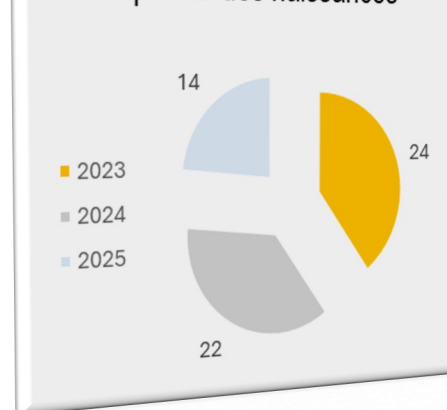
Population

Population	Au 23.04.2026	Au 31.12.2024
Suisse établis	1242	1212
Permis B (autorisation de séjour valable 5 ans, renouvelable)	92	84
Livret F (admission provisoire)	0	0
Permis C (autorisation de séjour indéterminée)	150	145
Permis L (courte durée)	1	0
Permis S (autorisation de séjour provisoire pour personnes réfugiées)	0	0
En attente d'autorisation	0	3
Population dite légale	1485	1444

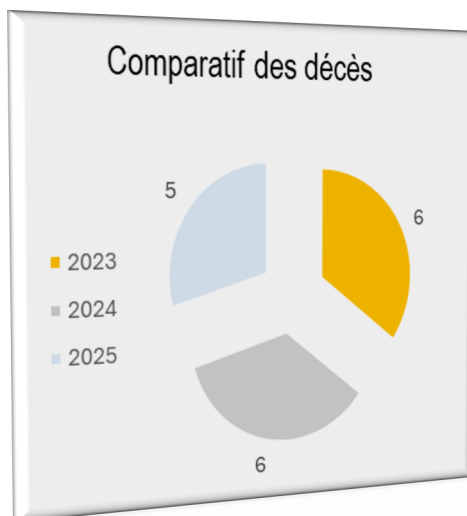
Population par secteur au 23.04.2026



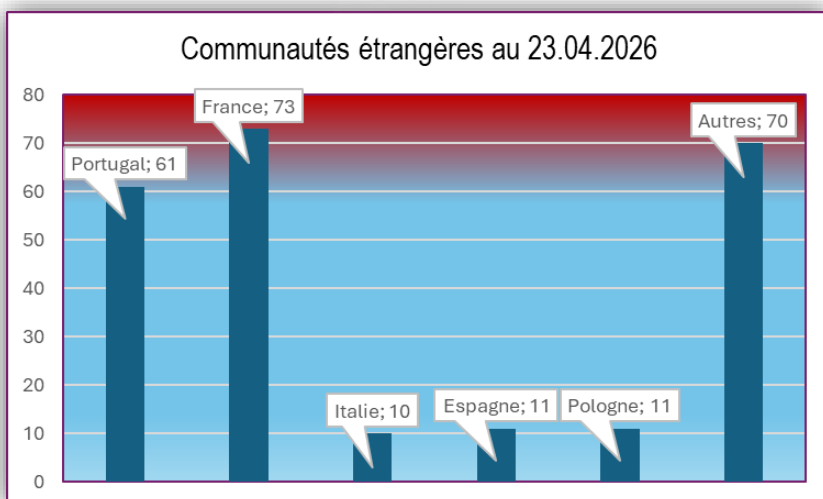
Comparatif des naissances



Comparatif des décès



Communautés étrangères au 23.04.2026



1. Administration générale

Population

Doyen de la commune

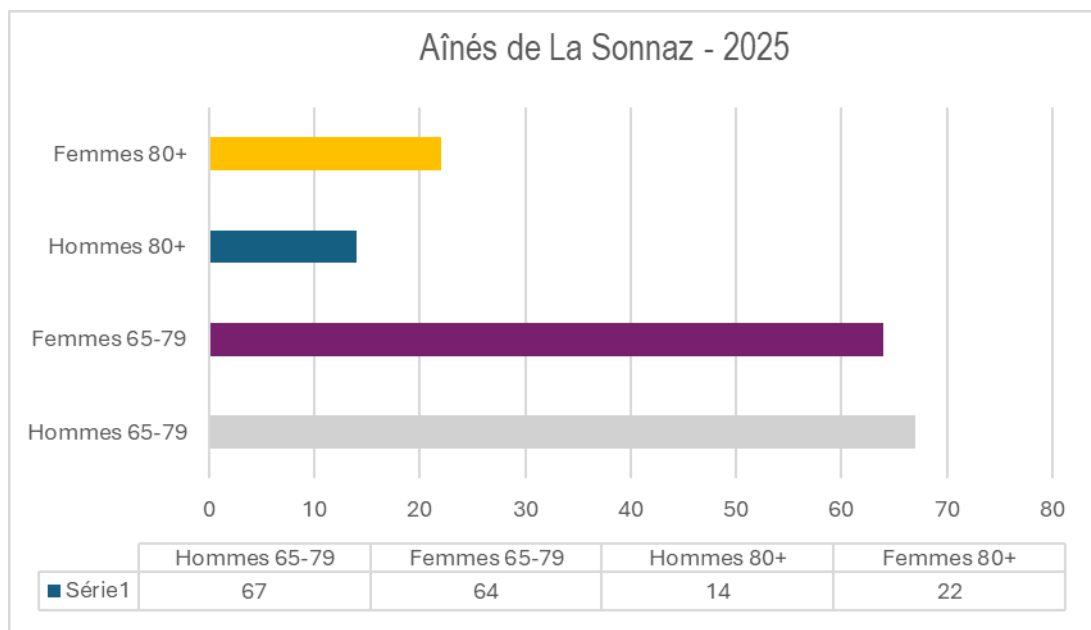


Doyenne de la commune



Nonagénaire

En 2025, Madame Marguerite Morel a fêté ses 90 ans, le 29 août. Le Conseil communal lui a remis un petit présent, lors d'un apéritif organisé avec l'ensemble de l'administration. Ce fut un merveilleux moment de partage.



1. Administration générale

Naturalisations

La commission communale des naturalisations est composée de 2 membres de l'exécutif et de 5 membres du législatif.

Conformément à la Loi sur le droit de cité fribourgeois (LDCF, art. 43 al. 3), chaque commune institue une commission des naturalisations dont les membres sont élus par l'assemblée communale pour la durée de la législature. La commission des naturalisations doit comprendre entre cinq et onze membres, choisis parmi les citoyens et citoyennes actifs domiciliés dans la commune.

La commune veille à ce que les personnes requérantes soient auditionnées par la commission des naturalisations, afin de s'assurer de leur intégration. La commission des naturalisations peut toutefois renoncer à auditionner toute personne requérante dont le dossier démontre une intégration parfaitement aboutie.

La commission établit, à l'intention du conseil communal, des propositions motivées d'acceptation ou de refus d'octroi du droit de cité communal.

En 2025, la commission des naturalisations n'a traité **aucune demande**.



Année	Demandes	Décisions
2025	0	0
2024	3	Droit de cité communal octroyé
2023	0	0
2022	1	Droit de cité communal octroyé
2021	0	0
2020	0	0
2019	2	Droit de cité communal octroyé
2018	2	Droit de cité communal octroyé

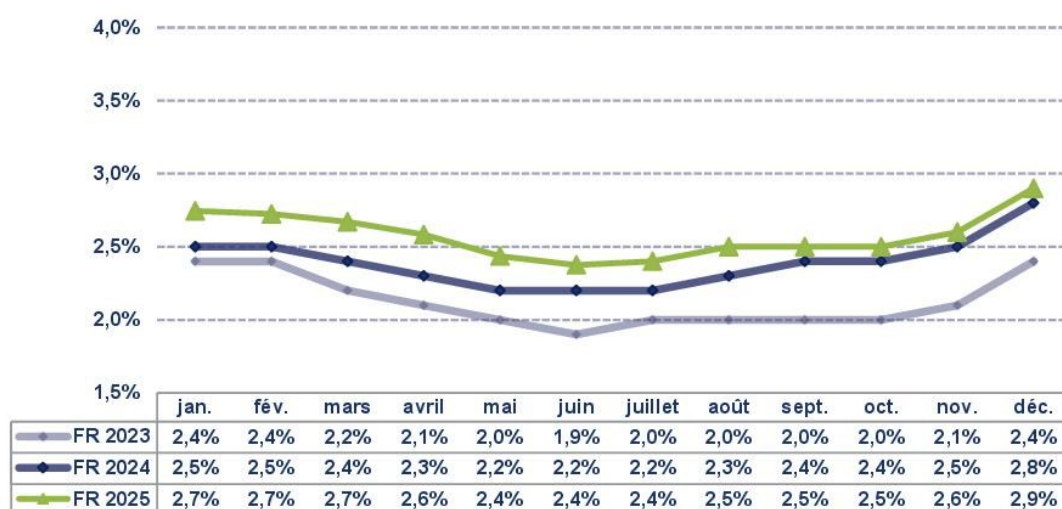
1. Administration générale

Chômage

Au **31.12.2025**, la commune de La Sonnaz comptait **27 demandeurs d'emploi** (chômeurs, gains intermédiaires, programmes d'occupation d'emploi temporaire, semestres de motivation, etc.) inscrits auprès de l'office régional de placement du district de la Sarine (ORP), soit 4 de moins qu'au 31.12.2024

Taux de chômage en hausse à **2,9 %** dans le canton de Fribourg, en décembre 2025, soit **0,1 de plus** qu'en 2024.

Taux de chômage / Arbeitslosenquote



L'Etat de Fribourg gère un Fonds cantonal de l'emploi au financement de la participation cantonale aux mesures fédérales.

Part communale 2025

CHF 26'973.00

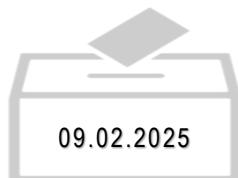
Part communale 2024

CHF 26'011.00

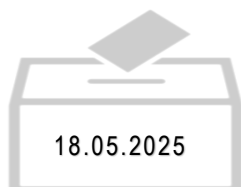
1. Administration générale

Votations—Elections

En 2025, les citoyens ont été convoqués à **4 reprises** pour des votations cantonales, fédérales et régionales.



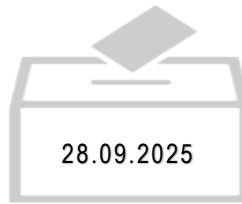
Votation cantonale		Votation fédérale	
<i>Crédit pour la construction du centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC)</i>		<i>Initiative populaire du 21.02.2023 pour la responsabilité environnementale</i>	
Electeurs	931	Electeurs	931
Bulletins rentrés	306	Bulletins rentrés	307
Bulletins blancs	0	Bulletins blancs	1
Bulletins nuls	0	Bulletins nuls	0
Bulletins valables	306	Bulletins valables	306
Participation %	32.87	Participation %	32.98
Oui	169	Oui	102
Non	137	Non	204
Oui %	55.23	Oui %	33.33
Non %	44.77	Non %	66.67



Objets régionaux	
<i>Octroi d'un crédit de CHF 81'700'000.00 pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation de Givisiez et d'une salle de sport triple</i>	
Electeurs	1033
Bulletins rentrés	302
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Bulletins valables	302
Participation %	29.24
Oui	277
Non	25
Oui %	91.72
Non %	8.28

1. Administration générale

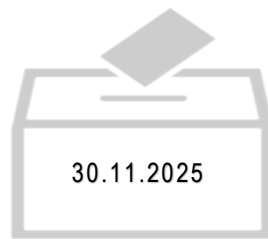
Votations—Elections



Votation fédérale		Votation fédérale	
<i>Arrêté fédéral du 20.12.2024 relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires</i>		<i>Loi fédérale du 20.12.2024 sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques</i>	
Electeurs	936	Electeurs	936
Bulletins rentrés	443	Bulletins rentrés	448
Bulletins blancs	9	Bulletins blancs	11
Bulletins nuls	0	Bulletins nuls	0
Bulletins valables	434	Bulletins valables	437
Participation %	47.33	Participation %	47.86
Oui	245	Oui	253
Non	189	Non	184
Oui %	56.45	Oui %	57.89
Non %	43.55	Non %	42.11
Votation cantonale		Votation cantonale	
<i>Initiative constitutionnelle du 14.12.2022 « pour la sauvegarde de lac de la Gruyère et de ses rives »</i>		<i>Crédit pour la construction d'une nouvelle prison sur le site de Bellechasse</i>	
Electeurs	936	Electeurs	936
Bulletins rentrés	437	Bulletins rentrés	437
Bulletins blancs	6	Bulletins blancs	3
Bulletins nuls	0	Bulletins nuls	0
Bulletins valables	431	Bulletins valables	434
Participation %	46.69	Participation %	46.69
Oui	152	Oui	315
Non	279	Non	119
Oui %	35.27	Oui %	72.58
Non %	64.73	Non %	27.42

1. Administration générale

Votations—Elections



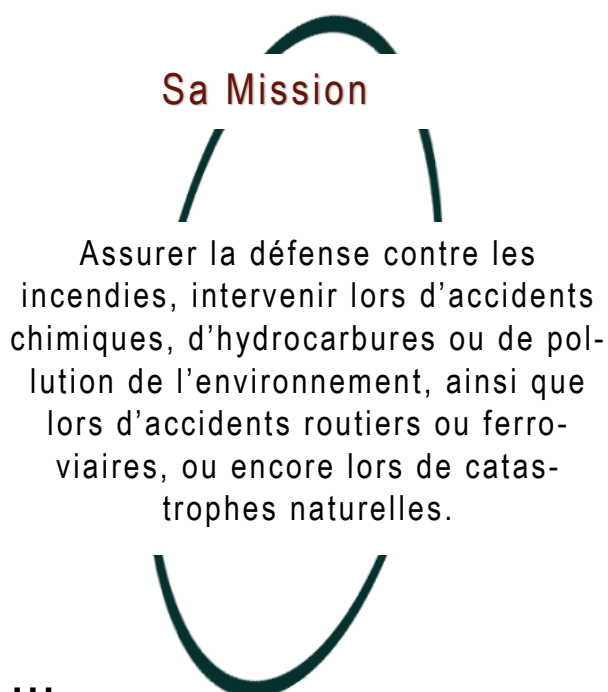
Votation fédérale		Votation fédérale	
<i>Initiative populaire « Pour une Suisse qui s'engage » (initiative service citoyen)</i>		<i>Initiative populaire « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir)</i>	
Electeurs	936	Electeurs	936
Bulletins rentrés	416	Bulletins rentrés	416
Bulletins blancs	7	Bulletins blancs	6
Bulletins nuls	0	Bulletins nuls	0
Bulletins valables	409	Bulletins valables	410
Participation %	44.44	Participation %	44.44
Oui	77	Oui	121
Non	332	Non	289
Oui %	18.83	Oui %	29.51
Non %	81.17	Non %	70.49
Votation cantonale			
<i>Initiative cantonale « Pour un salaire minimum »</i>			
Electeurs	936		
Bulletins rentrés	416		
Bulletins blancs	6		
Bulletins nuls	0		
Bulletins valables	410		
Participation %	44.44		
Oui	197		
Non	213		
Oui %	48.05		
Non %	51.95		

2. Ordre et Sécurité publics, Défense

Bataillon Sarine (BS)

Le Bataillon Sarine (BS) est composé de 8 compagnies de sapeurs-pompier, également appelées bases de départ, totalisant un effectif d'un peu plus de 600 hommes et femmes miliciens, intégrés dans le corps de sapeurs-pompier de leur commune.

Grâce à leur engagement, les habitants du district de la Sarine peuvent compter sur une intervention rapide des sapeurs-pompier sur l'ensemble de leur territoire.



Participation communale au Bataillon

2025	2024
CHF 16'987.60	CHF 24'844.40

Taxes non-pompier encaissées

2025	2024
CHF 38'102.60	CHF 39'028.50

2. Ordre et Sécurité publics, Défense

Bataillon Sarine (BS)

La formation du Bataillon Sarine en 2025, c'est :

+600

Sapeurs-pompiers



+550

Interventions/An



+50

Véhicules pompiers



Groupe de mesures NRBC en 2025, c'est :

Dans le paysage des interventions d'urgence du canton de Fribourg, le Groupe de mesures NRBC joue un rôle essentiel mais souvent méconnu. Ce groupe restreint de spécialistes de milice, intégré au Bataillon Sarine, intervient dans l'ensemble du canton lorsque des matières dangereuses nucléaires, radiologiques, biologiques ou chimiques (NRBC) sont impliquées ou susceptibles de l'être.

Le groupe effectue environ une trentaine d'interventions par an. Dans certains cas, les intervenants sont rappelés avant même leur arrivée sur place, et dans de rares situations, ils peuvent se relayer pendant deux à trois jours sur un même site.

18

Membres issus de disciplines variées

~30

Interventions/An

1

Véhicule dédié



3. Formation

Ecoles obligatoires

L'année scolaire 2024-2025 a débuté en septembre sous le signe de la convivialité avec un petit-déjeuner partagé par l'ensemble de l'école. Pour marquer cette rentrée, tous les élèves de la 1H à la 8H ont été répartis en petits groupes mélangés pour une photo souvenir. Cette image a servi de base à une œuvre collective affichée dans nos couloirs durant toute l'année, symbolisant le lien entre les petits et les grands.

La solidarité a ensuite pris le relais durant la période de l'Avent. Afin de financer notre grand projet cirque, toutes les classes ont confectionné avec soin des sachets gourmands — cookies, mélanges salés ou chocolat chaud — dont la vente a rencontré un immense succès grâce à la générosité des parents. Cette période s'est conclue chaleureusement autour du traditionnel thé de Noël accompagné de tresse et de chocolat juste avant les vacances.

En février, les élèves de 5H à 8H ont mis le cap sur la station d'Ovronnaz pour le camp de ski. Malgré le changement de destination et l'absence regrettée de nos cuisinières habituelles, chacun a su faire preuve d'une belle faculté d'adaptation pour faire de ce séjour une réussite.

Le semestre s'est terminé avec le carnaval sur le thème des personnages de BD et de dessins animés. Après le bal tant attendu à l'école, nos élèves ont eu la chance de participer à un deuxième bal organisé par l'école de Belfaux.

Enfin, la dernière semaine de cours a été marquée par des jeux d'eau le mercredi matin, réunissant tous les degrés pour un moment de fraîcheur. La dernière journée, organisée par les 8H, s'est déroulée dans une ambiance festive autour d'un repas de hot-dogs. L'année s'est terminée par la cérémonie officielle de remise des diplômes, célébrant le parcours de nos aînés et clôturant cette année scolaire riche en partages.

Quelques chiffres

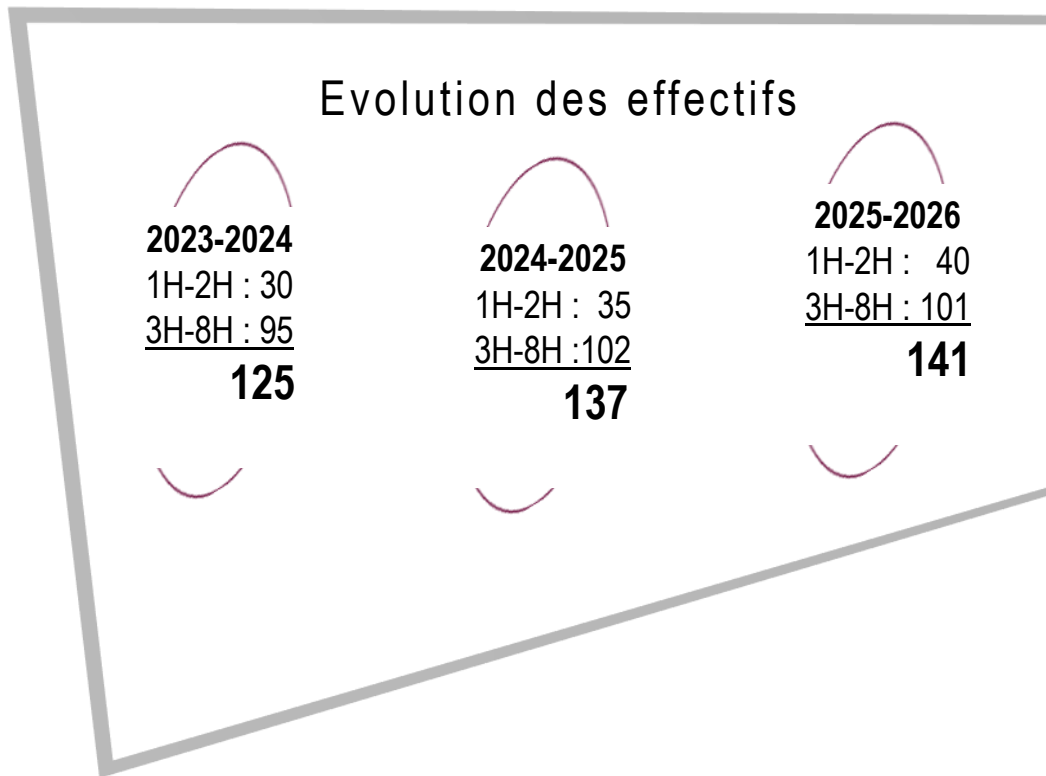
Participation :		2025	2024
Halle de gymnastique	⇒ Granges-Paccot	CHF 34'613.00	CHF 30'791.00
Piscine	⇒ Courtepin	CHF 9'630.00	CHF 9'630.00
Services auxiliaires	⇒ Flos Carmeli	CHF 52'504.60	CHF 56'251.56

3. Formation

Ecoles obligatoires

L'ensemble des élèves est réparti dans **8 classes** et le corps enseignant est composé de **17 personnes**.

3 intervenantes externes assurent les services de logopédie, psychologie et psychomotricité.



Participation communale aux dépenses cantonales

Ecole infantine	Ecole infantine	Ecole primaire	Ecole primaire
2025	2024	2025	2024
CHF 112'283.15	CHF 111'348.70	CHF 472'272.25	CHF 469'659.90

3. Formation

Ecoles obligatoires

Le Conseil des Parents

Lors de l'entrée en vigueur du règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS) au 1er août 2016, les communes avaient pour mission de créer un Conseil des parents, en remplacement de l'ancienne Commission scolaire.

Au sens de la loi sur l'enseignement obligatoire dans le canton de Fribourg (art. 31), le conseil des parents est une institution représentative des parents des élèves scolarisés dans un établissement scolaire.

Le Conseil est consulté par les autorités compétentes dans les affaires scolaires de portée générale en lien avec l'établissement et pour lesquelles le rôle ou l'avis des parents est important. Il n'a toutefois aucun pouvoir décisionnel.

Sa mission

1. **Représenter les intérêts des parents** auprès de l'établissement scolaire et de la commune. Le conseil des parents est consulté sur les projets et décisions importants concernant l'école. Il peut également formuler des propositions et des recommandations.
2. **Promouvoir la collaboration entre les parents**, les enseignants et les autres acteurs de l'école. Le conseil des parents peut organiser des activités et des événements pour favoriser la rencontre et le dialogue entre les parents et les enseignants.
3. **Informier les parents sur la vie scolaire.** Le conseil des parents peut organiser des réunions d'information ou des conférences pour informer les parents sur les différents aspects de la vie scolaire.

En 2025, le conseil des parents s'est réuni à **2 reprises**. Plusieurs thèmes ont été abordés lors de ces séances.

« Les dangers du numérique » par MM. Claude Meuwly de la brigade des mineurs et Denis Freléchoz travailleur social en milieu scolaire. Les parents des élèves 7-8H étaient conviés à cette soirée.

Le camp de ski qui s'est déroulé pour la 1ère fois à Ovronnaz.

La sécurité des enfants sur le chemin de l'école.

La participation au loto.

La participation à l'inauguration du nouvel accueil extrascolaire

3. Formation

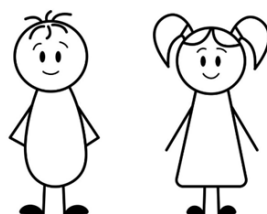
Accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire a pour but d'assurer la garde des enfants en âge de scolarité en dehors des heures de classe et de favoriser leur développement en prenant en considération leurs intérêts et leurs besoins.

Les élèves de la Commune ont bénéficié de l'AES de Granges-Paccot.

Participation de la commune à l'AES : les chiffres 2025	
Coûts AES La Sonnaz	CHF 84'743.95
Coûts AES Granges-Paccot	CHF 41'418.60
Participation des parents	CHF 84'041.66
Subventions 1H/2H	CHF 2'738.70
Perte	CHF 39'382.19

Inscriptions AES 2025
45



Inscriptions AES 2024
32

3. Formation

Transports scolaires

Sur le plan cantonal, le trafic induit par les écoles est intégré, dans la mesure du possible, dans les lignes de transports publics financées par les collectivités publiques.



Toutefois, dans certaines régions, la réunion de plusieurs écoles en cercle scolaire, la longueur et le caractère particulièrement dangereux de certains trajets, l'absence de transports publics ont nécessité la mise en place de transports d'élèves spécifiques.

Autorisation

Le transport scolaire est soumis à autorisation au Service de la mobilité : le choix du véhicule, les formations des personnes qui se trouvent derrière le volant, la sécurité durant le trajet, les couvertures d'assurances, etc., tout cela est analysé.

Responsabilité

Les parents sont responsables des trajets de leur enfant entre le domicile et l'école ou, s'il y a un transport prévu, entre le domicile et le lieu de prise en charge de l'enfant (arrêt de bus, par exemple).

À La Sonnaz...

Les transports sont effectués par **4 personnes**, au moyen de deux bus. Taxis-Services effectue les transports nécessitant plus de 24 élèves.

Durant la journée, des transports sont organisés pour des déplacements à la salle de gym et à la bibliothèque à Granges-Paccot, à la patinoire à Fribourg ainsi qu'à la piscine à Courtepin. Des transports occasionnels sont également effectués notamment pour les promenades scolaires en fin d'année.

Coûts des transports scolaires

En 2025, le coût des transports scolaires a diminué, notamment grâce à l'ouverture de l'accueil extrascolaire à Lossy. Précédemment, les enfants étaient amenés à l'accueil de Granges-Paccot.

2025	2024	2023
CHF 116'422.25	CHF 126'656.50	CHF 92'904.35

4. Culture, Sport et Loisirs

Animations communales

La commission d'animation participe à l'organisation de la vie sociale de notre commune et est composée de **7 membres**.

Durant l'année 2025, les membres de la commission se sont réunis à 3 reprises et ils ont mis sur pied **7 activités**.



12 mars 2025

Après-midi « Jeux de sociétés »

18 mars 2025

Chasse aux oeufs

6 juin 2025

Accueil des nouveaux habitants et personnes naturalisées

3 juillet 2025

Inauguration de l'accueil extrascolaire

22 novembre 2025

Après-midi « Jeux de sociétés »

5 décembre 2025

Saint-Nicolas

1 au 24 décembre 2024

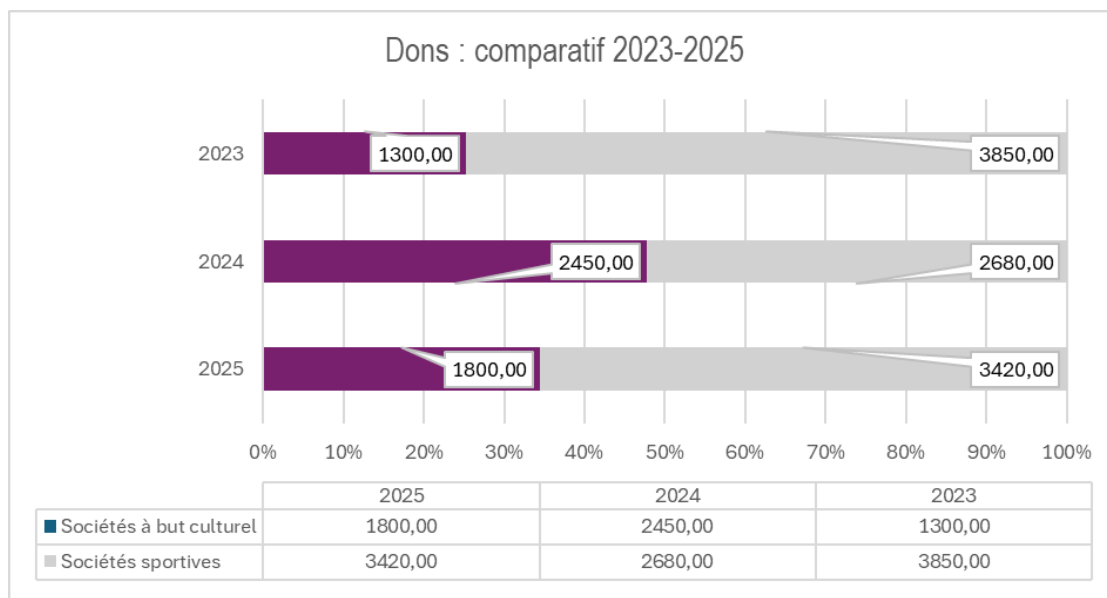
Fenêtres de l'Avent



4. Culture, Sport et Loisirs

Sociétés—Associations

En 2025, le Conseil communal a décidé d'attribuer un soutien financier à diverses sociétés culturelles et sportives.



Bibliothèque régionale

Depuis la fusion du cercle scolaire avec celui de Granges-Paccot, les écoliers fréquentent désormais la bibliothèque de Granges-Paccot.

Malgré le fait que notre commune ait cessé sa collaboration avec celle de Belfaux, elle souhaite laisser à ses habitants l'opportunité de pouvoir librement choisir la fréquentation de la bibliothèque qui lui convient.

La commune offre un soutien financier de CHF 15.00 par abonnement contracté soit auprès de bibliothèque de Granges-Paccot, soit auprès de Belfaux.

Sur présentation d'un récépissé au bureau communal, tout citoyen peut obtenir le remboursement du montant.

Participation communale à la Bibliothèque de Granges-Paccot

2025

CHF 4'249.25

2024

CHF 2'408.25

Participation aux abonnements contractés

2025

6

2024

7

5. Santé

Réseau Santé Sarine

Le Réseau Santé de la Sarine réunit toutes les communes du district de la Sarine et a pour mission de répondre aux défis induits par le vieillissement de la population, via leurs différents services.

L'année 2025 a mis en avant le fait que le Réseau Santé Sarine doit contribuer à progresser dans son domaine d'intervention. En effet, les projections indiquent que notre district doit construire 225 lits supplémentaires en EMS d'ici 2030, pour faire face à l'évolution démographique. Aussi, il est important que les communes puissent continuer leur travail pour permettre aux habitants de vivre à domicile le plus longtemps possible, afin de ne pas faire exploser les charges liées à la santé.

En décembre 2025, lors de l'assemblée des délégués, le rachat du bâtiment Sofraver à Rosé a été accepté. Il accueillera les pompiers de la compagnie Sarine Centre, ainsi que deux antennes du SASDS (Service d'aide et soins à domicile de la Sarine).



Le comité de direction est présidé par Mme Lise-Marie Graden, préfète de la Sarine. Il est en outre composé d'élus des communes membres ; la Sarine-Nord, dont fait partie la commune de La Sonnaz, est représentée par Mmes Birgit Bronner (commune de Grolley-Ponthaux) et Gwenaëlle Ecoffey (commune de La Sonnaz).

En 2025, le comité de direction a tenu **10 séances**, traitant de points financiers, opérationnels et stratégiques, afin de donner la meilleure orientation possible au réseau.

L'Assemblée des délégués

L'assemblée est composée des représentants des communes membres à raison d'un délégué au moins par commune puis 1 par fraction supplémentaire de 2000 habitants.

En 2025 elle s'est réunie à **2 reprises**, le 21 mai et le 10 décembre 2025.

Le rapport de gestion 2025 complet est consultable sur le site www.santesarine.ch

Le site internet www.santesarine.ch donne aussi de précieuses indications à nos citoyens sur les différentes prestations assurées par le Réseau Santé de la Sarine, que ce soit sur l'aide et les soins à domicile, les prestations en EMS ou encore les indemnités forfaitaires.

5. Santé

Réseau Santé Sarine

Service d'aide et de soins à domicile : les chiffres

	2025	2024	2023
Interventions aide et /ou soins	355'260	352'918	338'631
Personnes soignées et /ou aidées	2514 1'390 femmes 1'124 hommes	2392 1'368 femmes 1'024 hommes	2383 1'360 femmes 1'023 hommes
0 à 64 ans	654	615	647
65 ans à 79 ans	764	756	710
80 ans et plus	1096	1021	1026
Heures de prestations LAMal	112'502	117'853	115'742
Heures d'aide non-LAMal	3265	4079	4667
Kilomètres parcourus avec véhicules privés (en ville de Fribourg, l'usage des transports publics est privilégié)	406'459	429'644	432'690



RÉSEAU SANTÉ
DE LA SARINE

SERVICE D'AIDE
ET DE SOINS
À DOMICILE

5. Santé

Réseau Santé Sarine

Home médicalisé de la Sarine : les chiffres 2025

Durée moyenne de séjour :	2025	2024	2023
----------------------------------	-------------	-------------	-------------

⊙ moins de 6 mois	20	18	20
⊙ moins d'une année	10	11	19
⊙ de 1 à 3 ans	33	38	25
⊙ + de 3 ans	43	40	43

Provenance des admissions :			
------------------------------------	--	--	--

⊙ Autres institutions	0	1	2
⊙ Autres EMS	7	3	4
⊙ Hôpitaux	37	40	51
⊙ Domicile	10	18	30

Moyenne d'âge des résidents :	82	82	81
--------------------------------------	-----------	-----------	-----------

Nombre de résidents décédés	30	38	36
------------------------------------	-----------	-----------	-----------







RÉSEAU SANTÉ
DE LA SARINE

HOME
MÉDICALISÉ

5. Santé

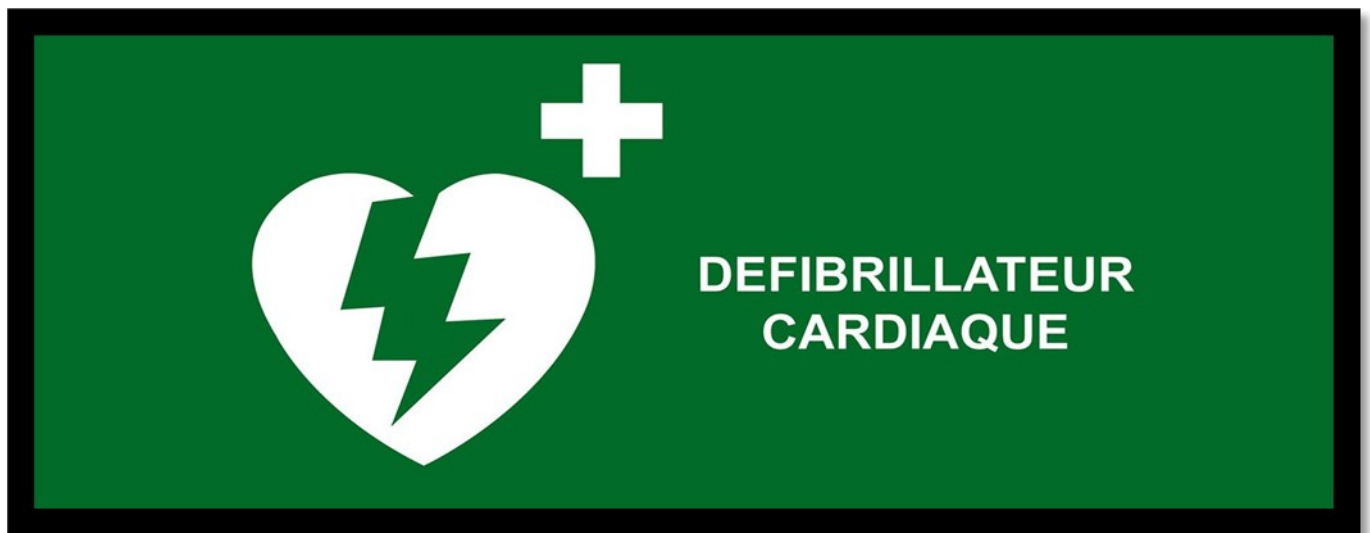
Réseau Santé Sarine

Participations aux frais financiers (dépenses liées)

	2025	2024
Service d'aide et de soins à domicile 	86'418.45	94'557.15
Service d'ambulances 	14'138.70	12'418.10
Bataillon Sarine 	16'987.60	24'844.40
Home médicalisé de la Sarine 	152'013.45	176'742.90

5. Santé

Protection de la population



En 2025, le Conseil communal a décidé de procéder à l'acquisition d'un défibrillateur, ceci afin de pouvoir répondre de manière rapide à d'éventuelles urgences cardiaques au sein de la commune.

Le budget prévu pour cette acquisition a été approuvé lors de l'assemblée communale du mois de décembre 2025.

Après plusieurs demandes d'offres, c'est la société CardioRea qui a été mandatée pour installer cet appareil, en raison de son professionnalisme et de sa réactivité.

Emplacement du défibrillateur :

→ A Lossy, à la route du Moulin 49, sous le préau de l'école.

Une séance d'information à la population a eu lieu le 18.03.2026 à la salle communale de Lossy, dans le but de trouver des personnes intéressées à devenir « premier répondant », c'est-à-dire à être contactées par le 144 en cas d'incident ayant lieu dans nos villages ou à proximité.



6. Prévoyance sociale

Service social régional de La Sonnaz

En 2025, le Service Social régional de La Sonnaz comprenait les communes de Belfaux, Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Grolley-Ponthaux et La Sonnaz (suite à la fusion des communes de Grolley et Ponthaux au 01.01.2025, les habitants de Ponthaux bénéficient également du Service social régional de la Sonnaz

Le SSRS a pour tâche d'étudier les demandes d'aide financière et de les soumettre pour approbation à la Commission sociale. Il délivre ensuite l'aide matérielle décidée.

Il a également pour mission de conseiller et d'aider les personnes en difficulté sur le plan administratif, financier, psychologique, relationnel, etc. Un travail important est par ailleurs fourni pour favoriser l'autonomie et l'intégration socio-professionnelle de la personne dans le besoin.

Depuis 2025, le Service social s'est préparé à fonctionner avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026 de la Loi sur les prestations complémentaires pour les familles. Celle-ci prévoit une prestation financière cantonale pour les familles qui ne parviennent pas à couvrir leurs besoins de base avec leurs revenus.

Le Guichet Familles de la Sonnaz se situe dans les mêmes locaux que le Service social régional de la Sonnaz, à la route des Fluides 7 à Givisiez. Il dispose d'un numéro de téléphone distinct ainsi que d'horaires de réception spécifiques. Il couvre les mêmes communes que le Service Social régional de la Sonnaz.

Les demandes financières ont plusieurs origines :

- ⇒ Avances sur rente AI, PC, Chômage ou fin de droit au chômage
- ⇒ Famille monoparentale / Couple divisé
- ⇒ Maladie / Accident / Hospitalisation
- ⇒ Aide à l'enfance
- ⇒ Rentes ou revenus insuffisants
- ⇒ Toxicomanie / Alcoolisme / Privation de liberté
- ⇒ Surendettement

Le comité de direction du SSRS est présidé par **M. Boris Bek Uzarov (commune de Corminboeuf)** et est composé de 4 autres membres : **Mme Birgit Bronner**, Vice-Présidente (Commune de Grolley-Ponthaux), **Mme Marianne Aebischer**, membre (Commune de Belfaux), **Mme Suat Ayan**, membre (Commune de Givisiez) et **M. Philippe Chassot**, membre (Commune de Granges-Paccot).

Au 31.12.2025, la Commission sociale s'est réunie à **11 reprises**, afin de pouvoir traiter et statuer sur les demandes d'aide sociale dans les communes membres. Le Service social régional de la Sonnaz est le cinquième plus grand service social du canton de Fribourg, avec un bassin de population de près de 18'000 habitants.

La Commission sociale est présidé par **Mme Gwenaëlle Ecoffey (Commune de la Sonnaz)** et est composée de 5 autres membres : **Mme Birgit Bronner**, Vice-Présidente (Commune de Grolley-Ponthaux), **Mme Marianne Aebischer**, membre (Commune de Belfaux), **M. Boris Bek-Uzarov**, membre (Commune de Corminboeuf), **M. Damiano Lepori**, membre (Commune de Givisiez), **Mme Barbara Green-Studer**, membre (Commune de Granges-Paccot).

6. Prévoyance sociale

Service des curatelles de La Sonnaz

En 2025, le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz (SOCS) réunit les communes de La Sonnaz, Belfaux, Granges-Paccot, Givisiez, Corminboeuf et Grolley-Ponthaux (Suite à la fusion des communes de Grolley et Ponthaux au 01.01.2025, les habitants de Ponthaux bénéficient également du Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz.).

Le Service officiel des curatelles assume les mandats qui lui sont confiés par la Justice de Paix de la Sarine en matière de protection des personnes adultes.

Le comité de direction du SOCS est présidé par **M. Boris Bek Uzarov (commune de Corminboeuf)** et est composé de 4 autres membres : **Mme Gwenaëlle Ecoffey**, membre (Commune de La Sonnaz) **Mme Marianne Aebischer**, membre (Commune de Belfaux), **M. Damiano Lepori**, membre (Commune de Givisiez) et **Mme Birgit Bronner**, membre (Commune de Grolley-Ponthaux)

Au **31.12.2025** l'assemblée des délégués du SOCS s'est réunie à **2 reprises**. Elle est composée de délégués des 6 communes composant l'association.

Evolutions des dossiers

2025	2024	2023	2022	2021
192	180	173	176	166

6. Prévoyance sociale

Ecole maternelle

En 2025, la composition au niveau du personnel était la suivante :

Responsable	⇒	Mme Florence Châtelain Zuccone
Personnel	⇒	1 responsable
Personnel	⇒	1 auxiliaire

Financement :

Le financement de la Maternelle est assuré par une participation mensuelle des parents, par une subvention annuelle de CHF 10'000.00 de la part de la Commune qui met également les locaux à disposition, par les cotisations des membres passifs et le soutien de la Loterie Romande.

Les chiffres

9 enfants

15 enfants

15 enfants

2022-2023

2023-2024

2024-2025

Famiya

L'Association d'accueil familial de jour de la Sarine s'appelle désormais famiya.

Depuis 1987, elle met à disposition des familles des places de garde au domicile d'accueillants sélectionnés avec soin.

L'association pose le cadre nécessaire au bon déroulement de l'accueil familial de jour. Cette solution de garde assure une sociabilisation précoce de l'enfant, dans un environnement familial et sécurisant.

Les chiffres

	2023	2024	2025
Nombre d'enfants	30	31	32
Montant	CHF 27'642.50	CHF 31'045.00	CHF 32'760.85

6. Prévoyance sociale

Crèche Barbotine—Belfaux

La commune de La Sonnaz est membre de l'Association de la crèche Barbotine à Belfaux qui représente la crèche prioritaire pour le placement des enfants.

Le taux d'occupation de cette crèche est de plus de 90 %. Lorsque les places manquent, la Commune accepte l'inscription dans d'autres crèches.



En 2025, la crèche Barbotine a accueilli une moyenne de **30 enfants**.

Subvention communale—Crèche Barbotine

2025	2024
CHF 111'708.25	122'224.85

Autres crèches

En 2025, une moyenne de **5 enfants** placés dans d'autres crèches (Les Fripouilles à Corminboeuf, Gribouille et Le Bosquet à Givisiez).

Subvention communale—Autres crèches

2025	2024
CHF 16'260.35	23'070.45

6. Prévoyance sociale

Senior+

La commission senior+ de la commune de La Sonnaz a été constituée en date du 8 mars 2024 et elle compte actuellement **5 membres**

M. et Mme Lucienne et René Dévaud-Mauron ont fait le choix de quitter la commission en 2025, afin de pouvoir profiter pleinement des activités proposées en tant que participants. Le Conseil communal tient ici à les remercier pour leur précieux engagement au sein de la commission.

Elle a pour tâche de proposer aux aînés de la commune des prestations de services et de loisirs. Le rôle de la commune est essentiel pour améliorer la qualité de vie des plus anciens.

Soucieux de faire progresser l'offre dédiée aux seniors, le Conseil communal, par le biais de sa commission Senior+, a envoyé au printemps 2025 un questionnaire aux habitants de plus de 65 ans de la commune.

Aussi, **183 questionnaires** ont été envoyés, pour **59 retournés remplis, soit un taux de participations de 32,25%**.

La synthèse des questions et thématiques qui y étaient abordées est disponible sur le site de la Commune de la Sonnaz, sous l'onglet « Senior+ ».

En 2025, les activités suivantes ont été organisées :

13 juin
Sortie en Gruyère

19 novembre
Table d'hôtes



La création de la nouvelle salle communale ouverte dès l'été 2025 a permis à la commission Senior+ de travailler à étoffer son offre d'activités pour l'année 2026.

7. Transports et communications

Routes communales

Pour rappel, les routes et chemins communaux comptabilisent un total de **11,242 kilomètres**.

Dans le but de maintenir la sécurité de l'ensemble des usagers de la route et tout particulièrement celle des piétons, le Conseil communal s'emploie, depuis plusieurs années déjà, à mettre en place certaines mesures visant à abaisser la vitesse des automobilistes et à limiter le trafic sur l'ensemble du territoire.



Actuellement, **3** « zone 30 » sont en place sur le territoire de la commune

- ⇒ Route communale des Argillères (Cormagens)
- ⇒ Route communale des Noyers (Formangueires)
- ⇒ Route communale du Moulin (Lossy)

Réaménagement de la Route de Pensier (1ère étape)

De mai à novembre 2025, la première étape de la route de Pensier a été réalisée avec la mise en place de trois zones de croisement pour véhicules lourds (tracteurs) et l'aménagement d'un trottoir de 1,65 m, équipé de potelets de protection pour les piétons, tous les 25 mètres.

Des lampadaires ont également été installés afin d'éclairer le trottoir.



7. Transports et communications

Edilité

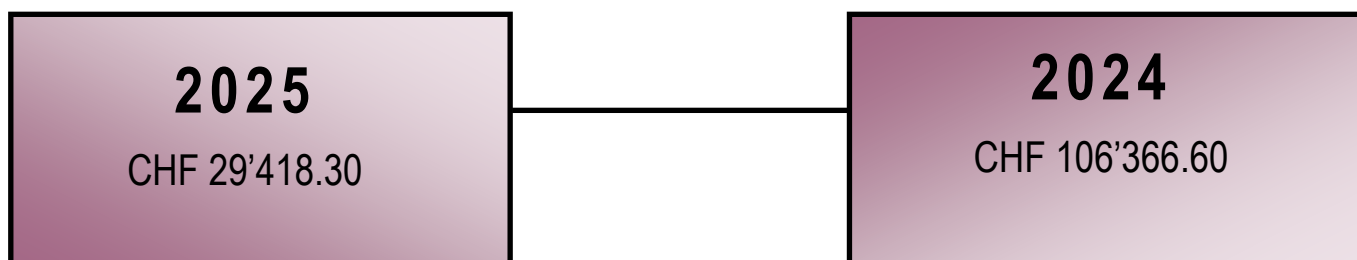
Les tâches principales effectuées par le service de l'édilité et de la voirie sont les suivantes :

- ◆ Gestion et entretien des routes et des chemins communaux
- ◆ Gestion et entretien des marquages et signalisations
- ◆ Gestion et entretien des trottoirs et des sentiers communaux
- ◆ Gestion et entretien des bordures végétalisées, espaces fleuris, etc.
- ◆ Gestion du service hivernal
- ◆ Evacuation des déchets sauvages

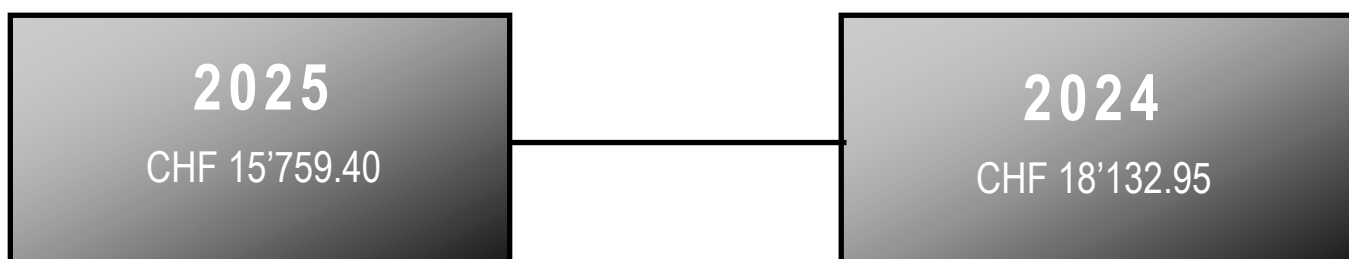
Le personnel 2025:

Edilité	<ul style="list-style-type: none">○ M. Pascal Limat○ M. Bertrand Wichet○ M. Hervé Bulliard <p>⇒ Collaboration avec l'entreprise Propaysages SA</p>
Service de déneigement	<ul style="list-style-type: none">○ M. Hervé Bulliard (trottoirs et complexe scolaire) <p>⇒ Entreprise Propaysages SA (ensemble du réseau routier)</p>

Les chiffres : entretien/réparation du réseau routier



Les chiffres : déneigement /saison hivernale 2025-2026



7. Transports et communications

Comptage du trafic

Afin de lutter contre les vitesses excessives, le Conseil communal, en rapport avec les différents aménagements routiers en cours de réalisation ou d'étude, a décidé de procéder à l'installation de plusieurs radars pédagogiques sur son territoire. Ces appareils (radar ASSOCA-100) proviennent de l'Association St-Camille.

Les statistiques effectuées par NeoSicura démontrent qu'une réduction importante de la vitesse est constatée aux endroits où est implanté un radar pédagogique, que cela soit en zone urbaine ou dans des villages souvent confrontés à un trafic de transit important. Le radar pédagogique est une solution économique, efficace et peut permettre ainsi à la commune de réagir au plus vite à une problématique urgente.

Actuellement, **6 radars pédagogiques** fixes ont été mis en place.

La commune dispose d'appareils mobiles permettant ainsi de récolter des données sur certains tronçons, durant un laps de temps seulement.

L'installation de ces radars est une mesure pertinente pour analyser le comportement de vitesse et cibler les actions de prévention et de sécurité routière.

Les données récoltées par la commune ont pour objectifs d'apporter des informations concrètes au Service cantonal de la mobilité (dans le cadre de réaménagements de tronçons) et de relever l'importance de sécuriser davantage le réseau routier, à l'heure où le trafic ne cesse de croître.

Aux pages suivantes du présent rapport, vous trouverez les dernières campagnes de mesures pour les radars pédagogiques.

A	Route du Moulin	⇒ vers l'école (30 km/h)
B	Route des Noyers	⇒ en direction de Cormagens (30 km/h)
C	Route du Vallon	⇒ en direction de Lossy (50 km/h)

7. Transports et communications

Comptage du trafic / A) Rte du Moulin



La Sonnaz

Campagne de mesures du radar pédagogique

du 29-12-2025 11:12:15 au 25-03-2026 08:56:42

RADAR

no

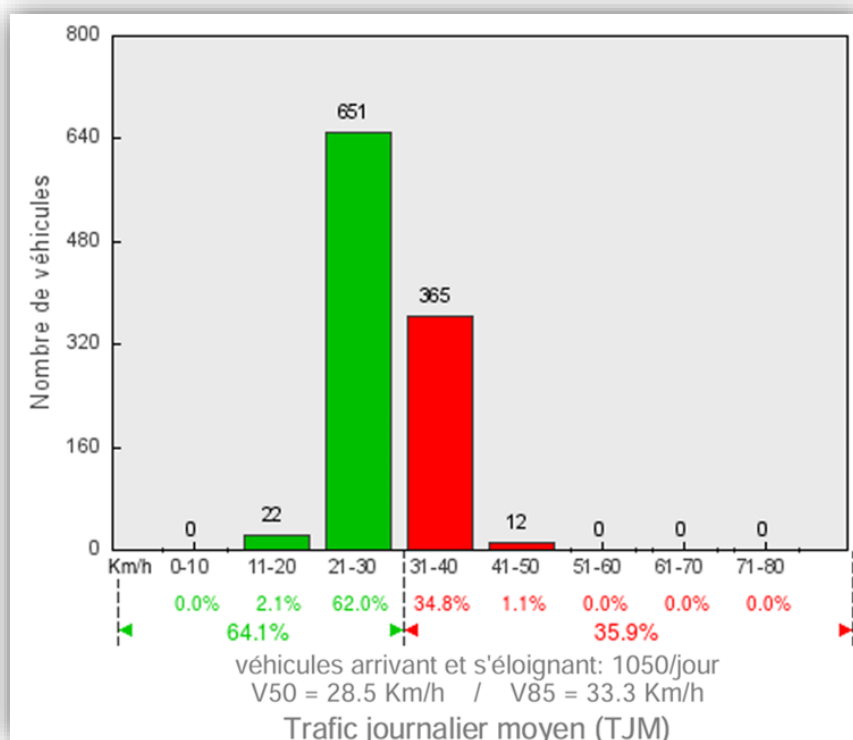
095

Zone: 30 km/h



Route du Moulin 29

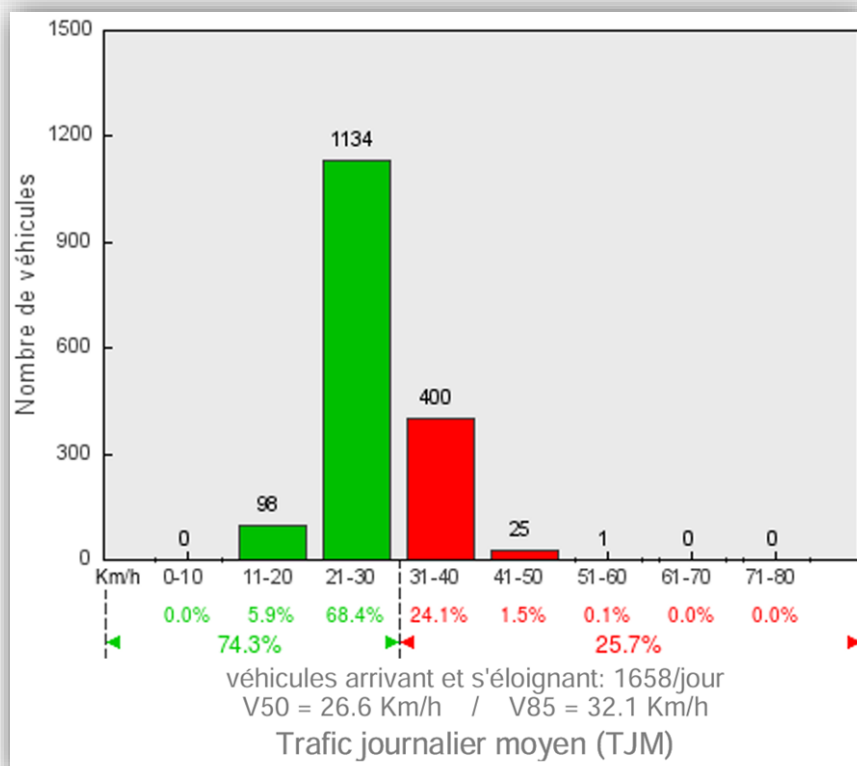
Direction: Lossy



7. Transports et communications

Comptage du trafic / A) Rte des Noyers

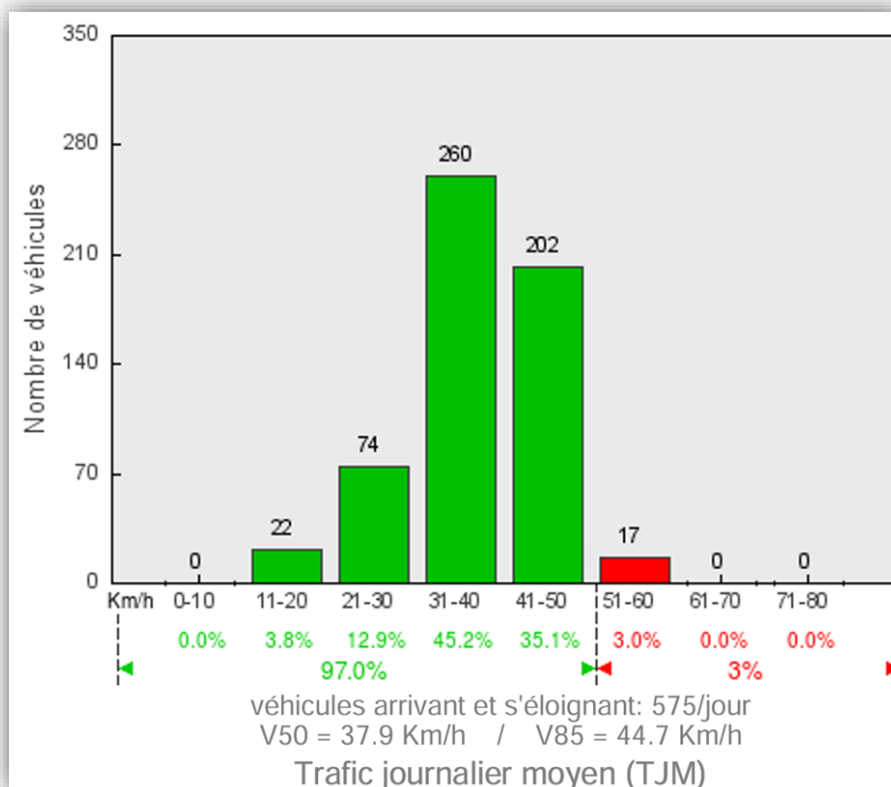
	<p>La Sonnaz</p> <p>Campagne de mesures du radar pédagogique du 26-02-2026 10:24:17 au 25-03-2026 09:00:25</p>	<p>RADAR no 137</p>
<p>Zone: 30 km/h</p>  <p>Route des Noyers 6 Direction: Vers Cormagens</p>		



7. Transports et communications

Comptage du trafic / c) Rte du Vallon

	<p>La Sonnaz</p> <p>Campagne de mesures du radar pédagogique</p> <p>du 06-03-2026 11:02:04 au 25-03-2026 09:02:14</p>	<p>RADAR no 096</p>
<p>Zone: 50 km/h</p>  <p>Route du Vallon 15</p> <p>Direction: Lossy</p>		



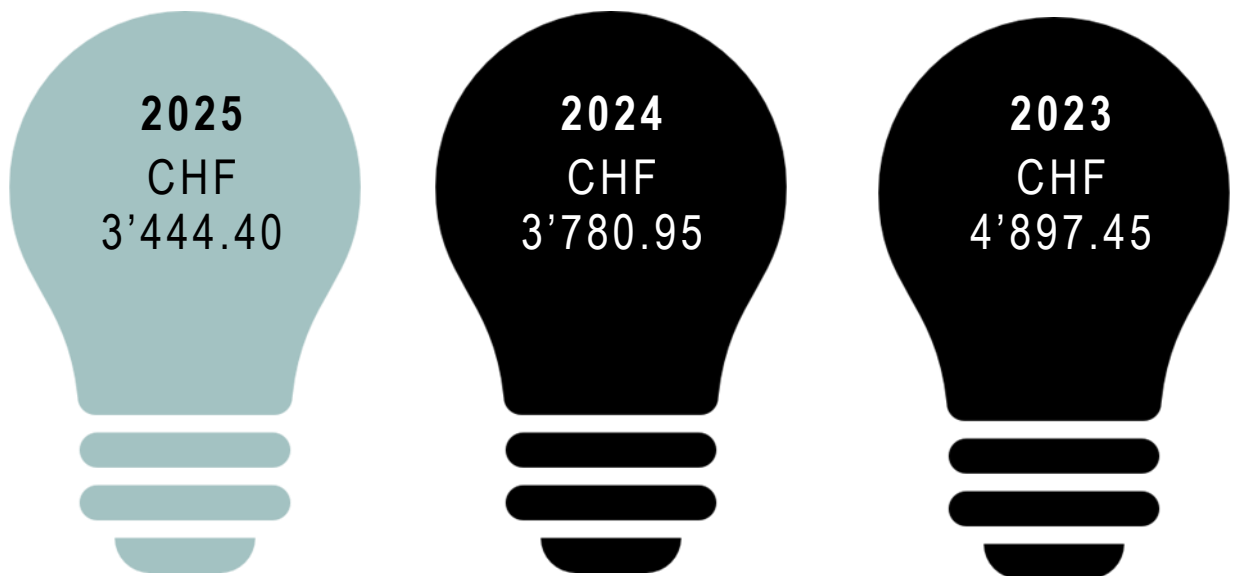
7. Transports et communications

Eclairage public

Le territoire de la commune de La Sonnaz compte **70 points lumineux**.

Toutes les ampoules halogènes/sodium de l'éclairage public ont été remplacées par des lumières LED avec la mise en place d'un système de télégestion permettant de régler l'allumage et l'extinction des lampadaires.

Les coûts : consommation



Les coûts : entretien

2025	2024
CHF 0.00	CHF 2'143.10

8. Aménagement et constructions

Permis de construire

En 2025, la commune a traité **21 nouvelles demandes de permis de construire**, regroupant aussi bien des demandes de permis de construire ordinaires et simplifiées, ainsi que des demandes préalables.

Demandes de permis de construire	Dossiers déposés	Permis délivrés	Permis refusés	En attente	Abandons de projets
Enquêtes publiques	6	1	0	5	0
Enquêtes simplifiées	14	14	0	0	0
Demandes préalables	1	0	0	1	0
	21	16	0	6	0

En 2024, la commune avait réceptionné 38 demandes de permis de construire.

Types de demandes de permis de construire

Demandes ordinaires		Demandes simplifiées	
1	Mise en conformité d'un abri à chevaux	1	Installation SPA
2	Villa familiale avec piscine et garage	4	Piscine chauffée et non chauffée
1	4 villas familiales individuelles	1	Piscine non chauffée et cabanon de jardin
1	Transformation habitation existante	1	Cabanon de jardin
1	2 villas individuelles + démolition bûcher	1	Mur de soutènement
		2	Pergola
		1	Remplacement chaudière électrique
		1	Pose d'un chapeau pare-pluie en toiture
		1	Fenêtre en toiture
		1	Déplacement d'une place de jeux

8. Aménagement et constructions

Association régionale de la Sarine

L'Association régionale de la Sarine (ARS) est une entité qui regroupe l'ensemble des communes du district de la Sarine, dont La Sonnaz. Depuis sa constitution le 30 juin 2022, l'ARS a pour mission de fédérer les communes autour d'objectifs communs, notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire et du tourisme.

Elle a, par exemple, coordonné la mise en place de l'application iSarine, destinée à améliorer la communication entre les autorités et les habitants et développe actuellement une vision touristique régionale pour 2025-2029, visant à promouvoir les atouts du district.

L'ARS offre une opportunité de collaboration intercommunale, permettant de relever ensemble les défis régionaux et de promouvoir un développement harmonieux et durable du district de la Sarine.

Un élément clé de cette coopération est la répartition financière équitable des charges entre les communes. Une précision des buts statutaires en fonction des objectifs poursuivis par l'association est en cours en ce qui concerne la définition de nouvelles clefs de répartition. Elle permettra d'intégrer simultanément les thématiques en lien avec l'aménagement du territoire et le tourisme, ainsi que les clefs de financement correspondantes.

Le 15 mai 2025, l'Assemblée des délégué·e·s de l'Association régionale de la Sarine (ARS) a adopté le Plan directeur régional de la Sarine (PDR Sarine), marquant une étape majeure pour l'avenir du district. Fruit de plusieurs années de travail, ce document stratégique constituera la feuille de route du développement territorial de la Sarine pour les 10 à 15 prochaines années. Urbanisation, mobilité, environnement, tourisme, patrimoine ou encore nature et paysage : le PDR vise à coordonner le développement du territoire au-delà des frontières communales, avec une vision cohérente, durable et équilibrée à l'échelle régionale. Ce nouvel outil servira également de cadre de référence pour les futurs projets d'agglomération ainsi que pour les planifications communales, notamment les plans d'aménagement locaux.

Le comité de direction de l'ARS est composé de 12 membres, provenant de diverses régions ou communes du district de la Sarine. Il est présidé par la Préfète. Ce comité a pour but de gérer la direction et l'administration de l'association et de représenter cette dernière auprès des tiers.

Toutes les informations liées aux activités de l'ARS sont disponibles sur le site internet :

<https://www.regionsarine.ch/fr>



9. Protection de l'environnement

Déchets urbains

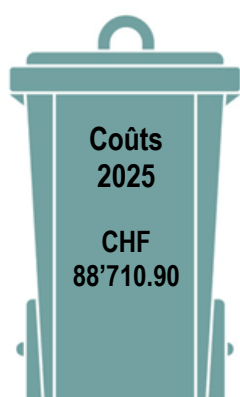
On entend par déchets urbains les déchets produits principalement par les ménages, les administrations et les entreprises de moins de 250 postes à plein temps (art. 3 OLED). La plupart sont récoltés à travers les centres de tris communaux ou collectés directement dans les quartiers pour être conduits en usine d'incinération ou dans des installations de recyclage.

Aussi, à l'heure où la Suisse met l'accent sur le recyclage et la valorisation énergétique, la déchetterie de Belfaux reste pour notre commune un pilier fondamental pour la gestion des déchets, permettant aux habitants d'évacuer et de trier un maximum de détrit.

Chaque petit geste contribue à la protection de l'environnement et améliore la qualité de vie de toute une population.

Il est donc crucial de continuer à investir dans les infrastructures à disposition et de continuer les campagnes de sensibilisation.

Les chiffres :



Notre commune participe aux frais de fonctionnement de la déchetterie, selon la convention signée avec l'exécutif de Belfaux.

Toutes les informations liées aux déchets sont disponibles sous le MEMODéchets :

<https://www.memodechets.ch/>



9. Protection de l'environnement

Subventions communales

En 2025, la commune a octroyé les subventions suivantes :

Panneaux solaires	Autorisations délivrées pour la pose de panneaux solaires	Montant total des subventions accordées
Le montant de la subvention, sous réserve de la disponibilité des fonds (maximum CHF 30'000.00 par année), correspond à 50% du montant versé par Pronovo, mais au maximum à CHF 2'000.00. La commune procède à un versement uniquement sur présentation d'un relevé bancaire et d'une copie du document remis par Pronovo.	6	CHF 12'000.00

Analyse énergétique CECB+	Demandes formulées pour l'analyse énergétique	Montant total des subventions accordées
Le montant de la subvention, sous réserve de la disponibilité des fonds (maximum CHF 3'000.00 par année), est de CHF 1'000.00 pour un habitat individuel ou collectif. Dans tous les cas, le montant de la subvention ne peut pas dépasser 80% du coût effectif du CECB+. La subvention est octroyée uniquement pour des bâtiments construits avant l'année 2000.	0	CHF 0.00

Vélos électriques	Demandes formulées pour l'achat d'un vélo électrique	Montant total des subventions accordées
La commune encourage la mobilité douce en accordant à ses habitants une subvention de 20% et au maximum de CHF 300.00 à l'achat d'un vélo électrique neuf, sur présentation d'une quittance. Le montant est octroyé sous réserve du budget disponible (maximum CHF 5'000.00 par année).	9	CHF 2'570.00

Réseau d'eau potable

Organisation de la distribution :

La commune de La Sonnaz est issue de la fusion effectuée au 1er janvier 2004 entre les communes de La Corbaz, Cormagens et Lossy-Formangueires, cette dernière étant déjà issue d'une fusion antérieure. La Sonnaz mesure 690 ha. 7,4% de cette superficie correspond à des surfaces d'habitats ou d'infrastructures, 66,4 % à des surfaces agricoles, 22,2% à des surfaces boisées et 4,1% à des surfaces improductives. La Sonnaz compte 1'450 habitants au 31.12 2024. Sa densité de population atteint 154,3 hab./km².

La Sonnaz est limitrophe de Granges-Paccot, Belfaux, Misery-Courtion, Courtepin et Guin. L'approvisionnement en eau potable de la commune est assuré par le Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN). Une grande partie des habitants de la commune est alimentée par des sources privées ou par des distributeurs privés.

Devoir d'information des distributeurs d'eau potable

L'ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016 (OPBD) prescrit (art. 5) que toute personne qui exploite des infrastructures d'eau potable distribuée aux consommateurs est tenue d'informer ceux-ci au moins une fois par année, de manière exhaustive, au sujet de sa qualité.

En 2025, environ 53'000 mètres cubes d'eau potable ont été fournis au réseau de la commune par le consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN).

Ci-dessous les principales données concernant l'eau provenant du CEFREN.

Provenance de l'eau du réseau

Part Tuffière

Part la de la Gruyère

Part Hofmatt

75%

23%

2%

A noter que :

- ⇒ La chaîne de traitement pour rendre l'eau du lac de la Gruyère potable se compose d'une pré-ozonation avec floculation, d'une filtration à l'aide de sable bicouche, d'une ozonation intermédiaire puis d'une filtration à l'aide de charbon actif et d'une désinfection finale au bioxyde de chlore.
- ⇒ L'eau provenant des sources de la Tuffière subit un traitement préventif avec une installation UV (Ultraviolet).
- ⇒ **8 échantillons d'eau potable** ont été prélevés dans le réseau de la commune durant l'année 2025. Ils répondaient tous aux exigences légales sur la qualité microbiologique et chimique de l'eau.

10. Eaux

Réseau d'eau potable

Le tableau ci-dessous présente la plage moyenne de valeurs de dureté et de teneur en nitrate de l'eau potable :

Paramètre	Valeur	Remarque
Dureté totale	28 degrés français	Assez dure
Teneur en nitrate	12 mg/l	La tolérance légale est de 40 mg/l.

Tout complément d'information peut être obtenu auprès de SINEF à Givisiez :

☎ 026 350 11 60

✉ info@sinef.ch



10. Eaux

Eaux usées

AESC

En 2025, 10 communes sont membres de l'AESC (association de communes pour la gestion des eaux des bassins versant de la Sonnaz et de la Crausaz).

Avry, Belfaux, Corminboeuf, Courtepin, Givisiez, Gurmels, La Brillaz, La Sonnaz, Misery-Courtion, Prez.

L'AESC est constituée d'un comité de Direction, composé de **11 membres** (représentants de communes). Il a siégé à 3 reprises.

En 2025, l'assemblée des délégués s'est réunie à **2 reprises**. Cet organe de l'association se rencontre au moins deux fois par an, principalement pour adopter le budget et approuver les comptes.

Le 28.05.2025

- ⊙ Approbation des comptes ainsi que le rapport de gestion 2024.
- ⊙ Election au comité de direction de M. Gilles de Reyff (commune de Givisiez).
- ⊙ Informations sur l'avancement des travaux du projet AESC 2040.

Le 12.11.2025

- ⊙ Adoption du budget 2026
- ⊙ Information sur la planification financière 2026-2030.

AESC 2040—Travaux et planning prévisionnel

Les travaux de la station transformatrice ont débuté en septembre 2025. La mise en service a eu lieu fin mars 2026. Les travaux du nouveau bâtiment de la filière eau ont débuté en novembre 2025. Le planning prévisionnel est le suivant :

Eté 2026		Eté 2027		Fin 2029		Fin 2031	
Fin du terrassement et des travaux spéciaux, début du gros-œuvre du nouveau bâtiment de la filière eau.		Début du montage des équipements techniques de la nouvelle filière eau.		Mise en service de la nouvelle filière eau.		Mise en service de la filière boues, bâtiment de service et fin des travaux.	
Frais financiers AESC				Frais d'exploitation AESC			
2025		2024		2025		2024	
CHF 2'172.70		CHF 2'948.10		CHF 26'689.05		CHF 29'038.95	

PGEE

Le **plan général d'évacuation des eaux** (PGEE) permet d'aborder la planification stratégique dans le domaine de l'assainissement urbain, de définir les actions nécessaires et d'encadrer les délais de mise en œuvre.

Le PGEE assure une protection adéquate des eaux et un assainissement urbain approprié.

Les PGEE sont complétés par d'autres tâches de la gestion des infrastructures dont la périodicité diffère :

1. Tâches permanentes :

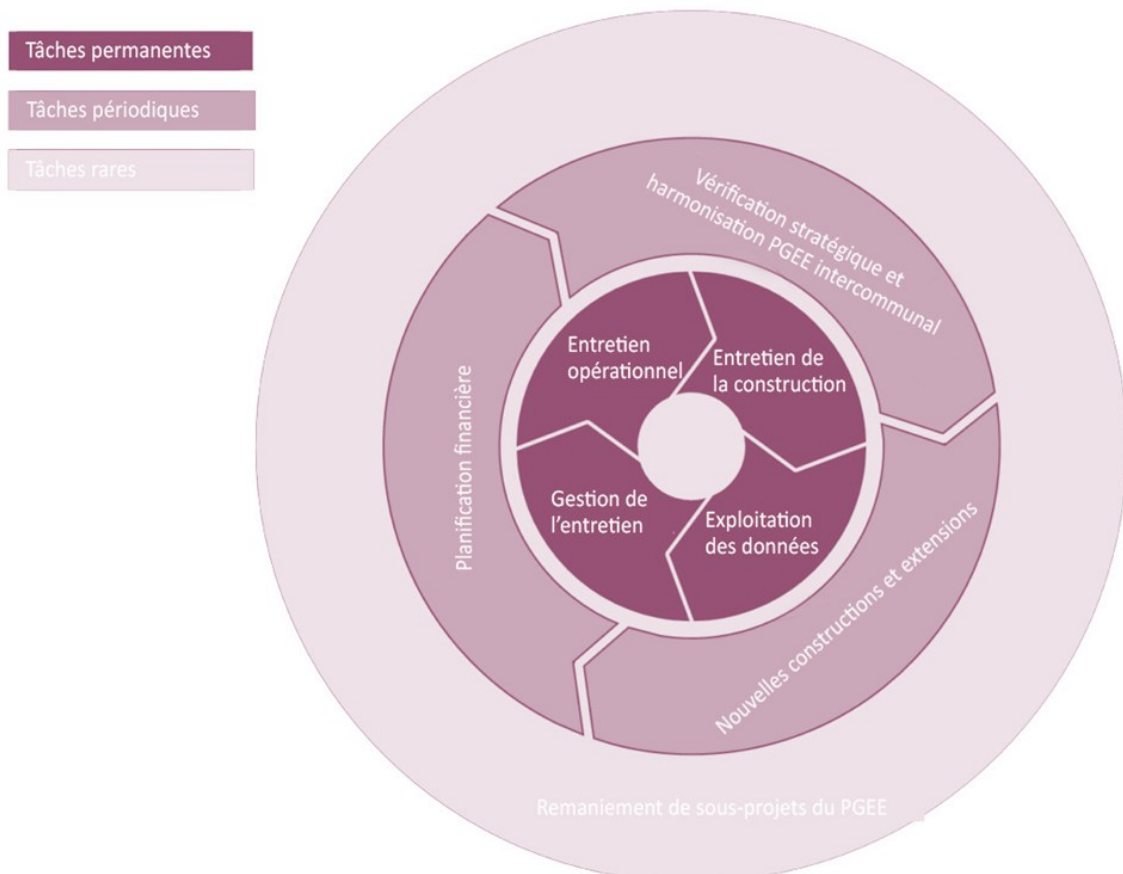
On entend par tâches permanentes des tâches qui assurent le fonctionnement et l'entretien régulier des installations existantes. Il s'agit par exemple du traitement d'autorisations en matière de protection des eaux, de l'entretien opérationnel de la canalisation et de l'actualisation continue des données de l'assainissement urbain.

2. Tâches périodiques :

Ces tâches sont importantes pour une gestion efficace de l'assainissement urbain, mais ne doivent pas être réalisées quotidiennement ou à un rythme comparable. Cette catégorie comprend p. ex. la budgétisation / planification financière annuelle, le contrôle des actions (p. ex. dans le cadre d'une vérification du PGEE) ou aussi le recouvrement des taxes d'assainissement.

3. Tâches rares :

Il s'agit, par exemple, des remaniements de sous-projets du PGEE, si nécessaire. Elles ont le caractère d'un projet et sont des tâches plus ou moins rares et limitées dans le temps.



10. Eaux

PGEE

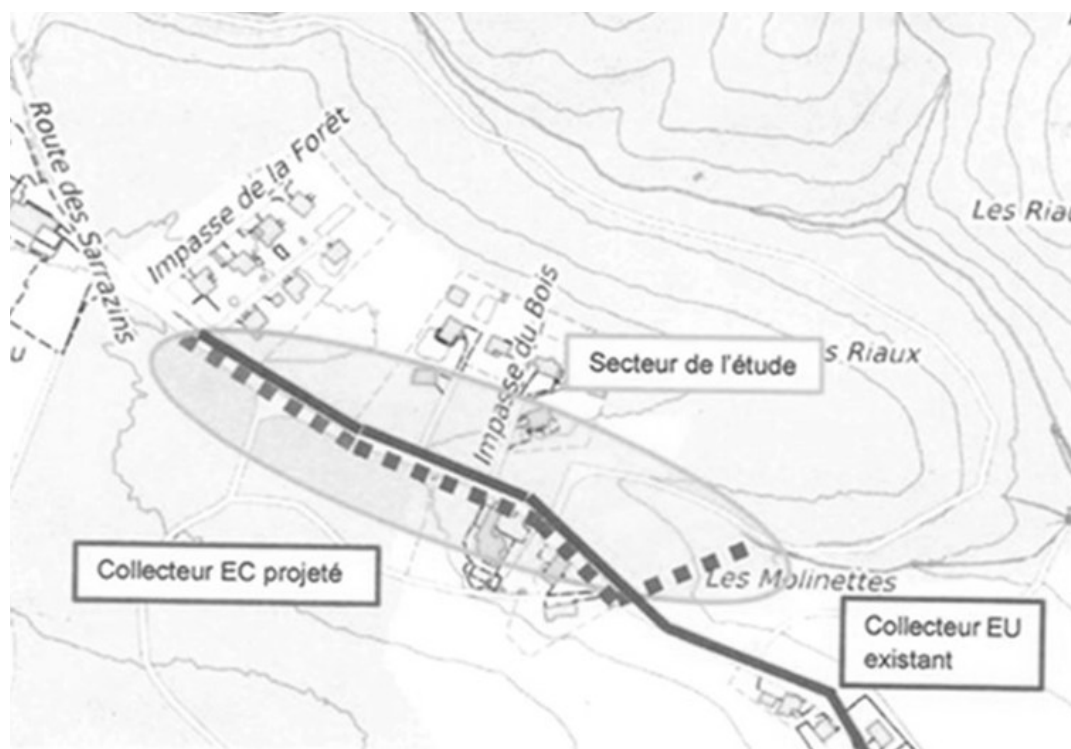
La commune est pleinement engagée à suivre les directives figurant au plan général d'évacuation des eaux (PGEE) afin d'assurer une gestion durable et efficace du système de collecte des eaux.

Dans cette optique, diverses actions ont été menées visant à améliorer et à pérenniser les collecteurs communaux. Ces travaux sont essentiels pour garantir la fiabilité du réseau et prévenir les risques de dysfonctionnement.

La dernière amélioration apportée au réseau concerne la route des Sarrazins à Lossy.

Les travaux consistaient à un redimensionnement du collecteur d'eaux claires et à la réalisation d'un bassin de rétention. Par la même occasion, il a été demandé aux propriétaires du secteur concernés de profiter de ce chantier pour mettre à jour leur propre installation d'évacuation des eaux (mise en séparatif des collecteurs EU et EC), afin d'être en conformité avec les exigences figurant dans le PGEE.

Pour rappel, l'investissement voté lors de l'assemblée communale du 13.12.2022 se montait à CHF 677'000.00.



En 2025, d'autres travaux ont été effectués (curages, réparations) :

2025	2024
CHF 30'237.50	CHF 9'344.80

11. Economie

Corporation forestière Forêts-Sarine

La Corporation forestière Forêts-Sarine a été constituée au 1er janvier 2016 pour gérer les forêts propriétés de **27 entités publiques du district de la Sarine**.

Forêts-Sarine gère une surface forestière publique de 2'575 hectares avec une possibilité annuelle de coupe de 24'600 m³ de bois, laquelle correspond, en volume, à l'accroissement annuel naturel des arbres.

L'équipe est constituée de 4 forestiers dont 1 directeur, 1 responsable administrative et adjointe de direction, 4 contremaîtres-forestiers, 10 forestiers-bûcherons et 6 apprentis. Le personnel de terrain est réparti sur 4 centres forestiers situés à Belfaux, Lentigny, au Mouret et Ecuwillens.

Lors de travaux plus spécialisés ou nécessitant une mécanisation importante, Forêts-Sarine fait appel à des entreprises privées régionales.

Sa mission :

- ◇ mettre en place une organisation forestière régionale efficace ;
- ◇ créer des synergies entre propriétaires forestiers et défendre leurs intérêts communs ;
- ◇ gérer rationnellement et durablement les forêts de ses membres ;
- ◇ maintenir les différentes fonctions de la forêt ;
- ◇ créer des conditions-cadre favorables à l'entretien des forêts publiques; produire et récolter du bois et encourager l'utilisation de cette matière première indigène ;
- ◇ constituer des équipes professionnelles bien équipées et suffisamment



Les chiffres :

Participation communale 2025	Participation communale 2024
CHF 688.95	Comptes à l'équilibre (aucune participation pour les communes)

Les forêts communales :

Chaque année, une vision locale de nos forêts a lieu avec le service des forêts et de la nature (1er arrondissement forestier qui comprend l'ensemble des forêts du district de la Sarine et de la région du Haut-Lac francophone). Cette visite a pour but de veiller au maintien d'une forêt diversifiée, structurée et multifonctionnelle où les enjeux de protection de la population, de production de bois, de biodiversité et sociétaux soient conjointement préservés sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

La rencontre avec notre commune a eu lieu le 21.08.2025.

Aucun problème particulier n'a été signalé, de manière générale nos forêts se portent à merveille.